JARDINS

A la traverse de Thuir, beaucoup de jardins sont à l'abandon, les propriétaires sont invités à nettoyer les bassins qui s'y trouvent en éliminant l'eau stagnante. Cela, afin d'éviter la prolifération de moustiques ou d'autres insectes susceptibles de transmettre certaines maladies à l'être humain, ainsi qu'aux animaux.

BRÛLAGE DE VEGETAUX

L'emploi du feu pour brûler des végétaux sur pied ou coupés, dans les espaces naturels ou agricoles, est une pratique qui demande à être employée avec précaution dans nos régions où le risque d'incendie est important. Cette pratique est réglementée par un arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013.
Cette réglementation demande, en dehors de la période stricte d'interdiction (période estivale), que toute opération de brûlage d'une ampleur significative fasse l'objet d'une déclaration.
L'intérêt principal de cette mesure, au-delà de son rôle préventif évident, est d'éviter aux services d'incendies d'engager des moyens sur un feu qui lui aurait été signalé.
Les déclarations de brûlage de végétaux pour les propriétaires ou leurs ayants droit doivent se faire obligatoirement en ligne via le site internet : www.autorisation-brulage66.com. Pour cela, il suffit de créer un compte particulier en cliquant sur la rubrique « **Inscrivez-vous** ». Si vous rencontrez des difficultés, il existe un tutoriel en haut à droite de la page d'accueil qui vous indique la marche à suivre.
Pour les personnes n'ayant pas internet, il est toujours possible de venir en Mairie faire sa déclaration.
Pour les exploitations agricoles, se munir du numéro d'affiliation MSA.

RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT – C'EST OBLIGATOIRE.

Les jeunes (garçon ou fille) de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Pour effectuer cette démarche il est nécessaire de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.
Une « **ATTESTATION DE RECENSEMENT** » leur sera remise.
L'attestation de recensement est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.
Une fois recensés, les jeunes pourront s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP …
Important : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation.
Le site « mon.service-public.fr » met à la disposition des communes la démarche en ligne de recensement citoyen obligatoire.
Renseignements : support.partenaires@service-public.fr
Demande de raccordement :
http://telechargement.modernisation.gouv.fr/EspaceDocumentaireMSP/particuliers/demarches-en-ligne/rco/index.html

FEVRIER 2016 – N° 164

TROUILLAS

VIVRE ENSEMBLE

Depuis quelques temps nous constatons des incivilités récurrentes dans la Grand Rue : dépôt de sacs poubelles et d'encombrants sur le bord de la chaussée. Nous rappelons aux personnes responsables de cet état de fait que les containers poubelles doivent être sortis la veille de la collecte et rentrés après. Les encombrants, ramassés une fois par mois par les services de la Communauté des Communes après inscription préalable en mairie, doivent être sortis uniquement la veille du passage.
En dehors de ce ramassage, les objets doivent être déposés à la déchetterie qui est ouverte tous les jours.
Des sacs à crottes sont à la disposition des propriétaires de chiens, en mairie.
La propreté du village est l'affaire des élus et des employés du service technique, mais aussi de chaque citoyen.
Nous faisons appel au civisme des personnes concernées afin que la rue retrouve un aspect plus propre et plus agréable à vivre.
D'autre part, des administrés se plaignent de nuisances sonores causées par des chiens qui aboient, de jour comme de nuit. Nous demandons aux propriétaires de ces animaux de trouver des solutions afin de respecter la tranquillité du voisinage.
Il existe pour nos amis les bêtes des colliers anti-aboiements.

RAPPEL – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis déjà quelques semaines, des changements sont intervenus dans la collecte des ordures ménagères :

- Bac couvercle vert : collecte tous les lundis
- Bac couvercle jaune : collecte le mercredi **des semaines paires**, soit tous les quinze jours. Prochains ramassages : 24/02, 09/03 …

Tout changement émanant de la Communauté de Communes des Aspres sera affiché sur le panneau lumineux, ou inscrit dans le flash si l'information arrive assez tôt. Les administrés désirant avoir un container plus grand peuvent en faire la demande au secrétariat de la Mairie qui transmettra à la Communauté de Communes.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 16 février. Inscription en Mairie au plus tard le **vendredi 12 février.**

AGENCE POSTALE

A partir du mardi 1er mars l'agence reprendra ses horaires d'ouverture habituels du mardi au samedi de 9h à 12h
Fermeture le lundi toute la journée.

ASSISTANTE MATERNELLE

Une nouvelle assistante maternelle vient de s'installer dans le village. Il s'agit de :
Mme SEGARRA Sabrina – 17, rue de l'Orpin – Lotissement « La Colline »
Tél. : 06.88.10.39.55

VISITE DES ECOLES

La prochaine rentrée aura lieu au nouveau groupe scolaire de la Colline. Plusieurs générations de Trouillassencs ont fréquenté les écoles du village et, en particulier, l'école élémentaire. C'est pourquoi nous souhaitons organiser une visite de ces établissements avant le déménagement d'été. Cela permettra, à tous ceux qui le souhaitent, de se retrouver pour un moment dans les locaux où ils ont fait leurs premiers apprentissages et, sans doute, d'évoquer des souvenirs.
A cette occasion, nous envisageons de présenter une exposition. Nous faisons donc appel aux personnes ayant des photos de classe, des documents ou des objets relatifs à la vie scolaire « d'avant » et qui souhaiteraient les prêter.
Contact : Jeanine Albert 04 68 53 06 17

RADIO CROCHET

La 21ème édition du festival RADIO CROCHET aura lieu le samedi 20 février à 20h30 à la salle des fêtes pour la sélection « Les Aspres Roussillon ». Lors de cette soirée, un jury sélectionnera un(e) candidat(e) pour la finale départementale prévue le 18 juin au Palais des Rois de Majorque.
Réservez cette soirée pour venir soutenir les candidats et candidates.
Entrée gratuite

ECOLE DE RUGBY

L'école de rugby organise une « calçotada» samedi 13 février à partir de 19 h à la salle polyvalente Marcel Malafosse.
Retransmission des matches sur écran géant :
- 15h30 : FRANCE – IRLANDE
- 18h : PAYS DE GALLES - ECOSSE

Soirée dansante
Tarif : 18 euros pour les adultes
8 euros pour les enfants de moins de 12 ans
Inscription : boulangerie-pâtisserie « La Câline »
Renseignements : 06.80.66.19.63 ou 06.30.95.04.20

FUTSAL – FOOT EN SALLE

Dans le cadre de l'initiation Futsal, la commune de Trouillas et le club FC Fourques organisent un stage découverte Futsal/terrain, encadré par des éducateurs diplômés.
Le stage se déroulera les 29 février, 1er et 2 mars de 9h à 17h à la salle polyvalente Marcel Malafosse.
Possibilité de stage sur demi-journée, journée ou plus.
Ouvert à tous, licenciés ou non, filles ou garçons, de 6 à 13 ans.
Tarif : 10€ la journée ou 20€ les 3 jours
Renseignements : Camille CID – Tél. : 06.35.20.07.34 – cidcamille@gmail.com

CLUB DE PETANQUE

Le club de Pétanque « La boule Trouillassenque » vient de créer une école de pétanque pour les enfants dès 6 ans.
Les séances ont lieu le samedi, de 10 h à 11 h 30, au boulodrome.
Tarif : 5€ pour l'année.
Renseignements : François Martinez (initiateur) – Tél. : 06.21.68.18.59
Daniel Sanchez (président) – Tél. : 06.45.83.83.12

BIBLIOTHEQUE FA SI LA LIRE

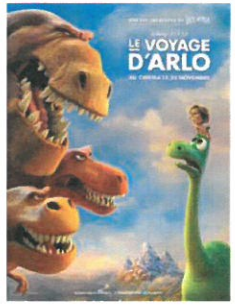

Une séance de cinéma est prévue le mercredi 2 mars à 20h à la salle des fêtes avec à l'affiche « Le voyage d'Arlo ».
Et si la catastrophe cataclysmique qui a bouleversé la Terre et provoqué l'extinction des dinosaures n'avait jamais eu lieu? Et si les dinosaures ne s'étaient jamais éteints, et vivaient parmi nous de nos jours ?
Arlo, jeune Apatosaure au grand cœur, maladroit et craintif, va faire la rencontre et prendre sous son aile un étonnant compagnon : un petit garçon sauvage, très dégourdi, prénommé Spot.
Entrée gratuite

CARNAVAL

Le samedi 12 mars, la municipalité offrira un après-midi carnavalesque à tous les enfants de la commune. Cette année, le thème du cirque sera à l'honneur mais chacun pourra choisir son déguisement.
Départ à 15h pour une déambulation dans le village avec l'Echappée Cirk avant de se retrouver à la salle des fêtes pour participer à des ateliers d'initiation au cirque. Un goûter sera ensuite servi aux enfants par les parents et la fête continuera avec le bal animé par Gilles.

Communauté de Communes des Aspres
Accueil de loisirs primaire et maternel – Site de Trouillas
VACANCES D'HIVER

- **semaine du 22 février au 26 février (5 jours)**
- **semaine du 29 février au 4 mars (5 jours)**

Coût 12,50€ la journée – Aides CAF et MSA à déduire
Des fiches d'inscriptions portant le programme détaillé des activités sont disponibles au secrétariat de la Mairie.
Communauté de Communes des Aspres : 04.68.53.73.63/04.68.53.21.87
www.cc-aspres.fr

BOULANGERIE – PATISSERIE « LA CÂLINE »

Pendant les vacances d'hiver (du 20 février au 6 mars), la boulangerie ne sera ouverte que le matin.
Jour de fermeture hebdomadaire le lundi toute la journée.
Merci de votre compréhension.

COURSE CYCLISTE

Vendredi 12 février et dimanche 14 février, des courses cyclistes traverseront le village. Pour le bon déroulement de ces manifestations, nous vous rappelons que la divagation des chiens est strictement interdite sur l'ensemble de la Commune.